

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 10/04/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 14;

Exclus : 0

Excusé : 1

Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON- N ANGENIEUX - S FAYOLLE -Y AUBERT-BRUN - C CIVEYRAC - Y COMUNELLO - N CHARREL – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – S TEYSSONNEYRE

Ont donné pouvoir : JJ STOECKLIN à S CHAPON

Excusé : P COLMACHE

RIGOLLIER Hélène a été nommée secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

4 – Vote du Budget primitif 2024 de la Commune :

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 après approbation du compte administratif 2023, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Hélène RIGOLLIER, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2024 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 937 024.20
- Recettes : 937 027.20

Investissement :

- Dépenses : 779 282.69
- Recettes : 779 282.69

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 10/04/2024

Yves COLOMB, Maire,

Hélène RIGOLLIER, Secrétaire

